

# Compte rendu de la séance du 13 avril 2023

**Etaient présents** : Max ORSET, Philippe DEYGOUT, Michel PHILIPPON, Alexandre BIDAL, Laurent ROBERT, Stephan JUENET, Danièle MAUFFREY

**Représentés** : Anthony BRUNET représenté par Philippe DEYGOUT

**Absents ou Excusés** : Michèle DELORME, Julie CHARBONNIER

Secrétaire(s) de la séance : Philippe DEYGOUT

## Ordre du jour:

- ⇒ Approbation du compte rendu du 30 mars 2023.
- ⇒ BUDGET PRINCIPAL - vote du budget primitif 2023.
- ⇒ BUDGET EAU - vote du budget primitif 2023
- ⇒ Autorisation donnée au Maire de faire les demandes utiles pour l'obtention de toutes les aides possibles pour la rénovation énergétique des Bâtiments Publics

## Délibérations du conseil:

### 15-2023 - BUDGET PRINCIPAL - Vote du budget primitif 2023.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 du Budget général :

Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section FONCTIONNEMENT à la somme de : **298 943 €**

Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section INVESTISSEMENT à la somme de : **190 057 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VOTE** le Budget primitif 2023 du Budget Général tel qu'il est présenté ci-dessus.

### 16-2023 - BUDGET EAU - Vote du budget primitif 2023.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 du Budget annexe Eau :

Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section FONCTIONNEMENT à la somme de : **84 721 €**

Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section INVESTISSEMENT à la somme de : **90 832 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VOTE** le Budget primitif 2023 du Budget Eau tel qu'il est présenté ci-dessus.

### 17-2023 - Autorisation donnée au Maire de faire les demandes utiles pour l'obtention de toutes les aides possibles pour la rénovation énergétique des Bâtiments Publics.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir bénéficier des différentes aides octroyées pour la rénovation énergétique des Bâtiments Publics il convient de lui donner l'autorisation d'effectuer ces demandes d'aides auprès des différents organismes.

Après avoir entendu cette exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire a effectuer toutes démarches nécessaires auprès des organismes susceptibles d'accorder des subventions concernant la rénovation énergétique.